

Reviviscence en ancien québécois de mots gallo-romans sous l'influence de l'anglais

Autor(en): **Juneau, Marcel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **35 (1971)**

Heft 139-140

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399510>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVIVISCENCE EN ANCIEN QUÉBÉCOIS DE MOTS GALLO-ROMANS SOUS L'INFLUENCE DE L'ANGLAIS

En parcourant les inventaires de biens québécois des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, on découvre quels sont les premiers anglicismes lexicaux qui, après la conquête anglaise de 1760, apparaissent dans la langue des Québécois. Nous avons déjà écrit un bref article en ce sens dans le *Bulletin des Jeunes Romanistes* de Strasbourg (XVI, 1969, p. 33-39).

Il est cependant d'autres termes qui surgissent dans les inventaires de biens après 1760 et qui ne sont probablement pas des anglicismes au sens plein du mot, mais plutôt de vieux termes hérités, au XVII^e siècle, des parlers de France du Nord-Ouest, de l'Ouest ou du Centre et qui, en train de tomber en désuétude au moment de la conquête, ont connu une reviviscence sous l'influence de mots apportés par l'anglais.

Notre propos ici est d'étudier deux de ces termes, soit *cloque* et *moque*. Avant d'aller plus avant, nous tenons à signaler que nous avons dépouillé pas moins de 900 inventaires de biens et que, surtout, environ la moitié date du régime français. C'est donc dire que l'apparition d'un terme nouveau après 1760 dans nos documents est des plus significatives.

CLOQUE

Voici en premier lieu les attestations relevées dans nos documents (pour les sigles utilisés, voir en fin d'article) :

« une *cloque* d'étoffe du pays » (APQ, Larue, 19-20 janv. 1789, Neuville) ; « une grosse *cloque* » (APQ, AN, 6 fév. 1797, Québec) ; « une *cloque* de chat » (APQ, PC, Berry, 21 mai 1800, Québec) ; « 1 *cloque* en peau de chat » (*id.*, 23 mai 1800) ; « *cloque* de camelot » (*id.*) ; « une *cloque* fletchine » (APQ, PC, Guay, 1827, Lévis) ; « Une *clock* de flushing » (APQ, AN, 26 juin 1833, L'Ancienne Lorette) ; « une *cloque* de bonne étoffe du pays » (APQ, PC, Guay, 1838, Lévis) ; « revêtir de sa *cloque* » (APQ, PC, Salaberry, 1864, Sainte-Martine).

Le *Glossaire du parler français au Canada* (Québec, 1930 ; nous emploierons désormais *Glossaire*) enregistre *cloque* avec le sens de « capote militaire, manteau » (c'est aussi ce sens que semble présenter le mot dans les contextes fournis par les documents d'archives), et considère qu'il est un emprunt du québécois à l'anglais (*cloak* « manteau »). Dans *Le phonétisme du français canadien face à l'adstrat anglo-américain*, M. Gendron reprend à son compte cette étymologie anglaise proposée par le *Glossaire*, mais croit qu'« il a pu y avoir interférence avec un mot dialectal »¹. M. Gendron base son argumentation sur le fait que, d'une part, le *Glossaire*, tout en optant pour une origine anglaise de *cloque* dans le français du Québec, signale tout de même ce mot dans quelques parlers de France (« Vx fr. *Cloche, cloque* = manteau en forme de cloche » ; « Dial. *Cloque* = manteau de voyage, Champagne »), et que, d'autre part, *cloque* est prononcé en québécois *klòk* (transcription du *Glossaire*), ce qui est contraire à la tendance du québécois à prononcer avec *ó* fermé les mots anglais avec diphtongue *ou* qu'il a intégrés à son lexique (p. ex. *boat* se prononce *bót*).

Cette hypothèse d'un apport possible des parlers de France est, en fait, renforcée si l'on consulte le *FEW* (2/1, 791b-792) où l'on trouve notamment : « a. fr., m. fr. : *cloche* : « manteau de voyage tombant jusqu'aux pieds » (Coucy-1633) ; a. pic. : *cloke* : *id.* ; Jersey : *clioque* : « manteau » ; Guernesey : *clòque* : *id.* »².

Cependant, comme le prouvent incontestablement les attestations glanées à travers les documents d'archives, *cloque* n'était pas répandu au Québec avant la conquête³. Il faut même attendre une vingtaine d'années après cette conquête, c.-à-d. pratiquement une génération, avant que n'apparaisse la première attestation, ce qui se produit en général pour les anglicismes québécois de la première heure. Force nous est donc de conclure que *cloque* a subi une diffusion à la fin du XVIII^e siècle sous l'impulsion de l'anglais. La graphie *clock* de la première moitié du XIX^e siècle (voir ci-dessus) est particulièrement révélatrice d'une influence anglaise qui atteint même

1. Voir p. 36 de cet article dans *Études de linguistique franco-canadienne*, Paris-Québec, 1967, publié par J.-D. Gendron et G. Straka.

2. *Cloche* (*cloque* en normanno-picard, d'où vient d'ailleurs l'anglais *cloak* attesté depuis le moyen âge, voir *Oxf. Engl. Dict.*, vol. II) « manteau » est une création imaginée à partir de *cloche* « instrument qui sonne... ». Remarquons que le champenois *cloque* (!) donné par le *Glossaire* est ignoré du *FEW*.

3. L'historien R.-L. Séguin, dans *La civilisation traditionnelle de l'« habitant » aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Montréal-Paris, 1967), ne signale pas non plus ce mot dans les pages qu'il consacre au costume québécois de jadis (p. 437-474).

l'orthographe du mot. La définition du *Glossaire* « capote militaire... » donne à penser que le mot a été propagé par les militaires britanniques.

Il est toutefois très possible que dans le fin fond de la mémoire de certains vieux Québécois de l'époque, le mot *cloque*, apporté par l'ancêtre normand, ait encore subsisté. Le fait que le mot soit prononcé avec *ò* ouvert et qu'il soit toujours du genre féminin ne permet pas de rejeter totalement cette hypothèse. Sous l'influence de la langue du conquérant, il y aurait eu regain de vie d'un vieux mot gallo-roman transplanté en Nouvelle-France mais rapidement condamné au dépérissement.

MOQUE

Les attestations relevées sont les suivantes :

« quatre pots de fayance, une *moque* de graye » (APQ, Saillant, 5 août 1776, Québec) ; « une *moque* de fer blanc » (APQ, Miray, 17 août 1785, Beauport) ; « une *moc* de fer blanc » (*id.*, 27 mai 1786) ; « deux caftiere, une *moque*, un couloir, un fanal, et une tasse de fer blanc » (*id.*, 15 juillet 1786) ; « une bolle et deux salieres de grais et une *moc* » (*id.*, 12 fév. 1788) ; « un couloir, un fanal, une *moc* de chopine, un antonoir et une tasse de fer blanc » (*id.*, 19 août 1791, Lévis) ; « un pot ou *moc* d'un demiard » (*id.*, 9 avril 1795) ; « une *moc* vernie en fer blanc » (*id.*, 24 juillet 1795) ; « trois *moc* en fer blanc avec un couloir » (*id.*, 12 août 1799) ; « un lot de *mogues* adjugés... » (AJQ, Berthelot, 5 mars 1799, Québec) ; « quatre *mogues* adjugés... » (*id.*).

Dans les parlers de France, ce mot se rencontre fréquemment sur une étroite bande le long de la côte depuis la Normandie jusqu'à la Gascogne (signalons aussi une attestation à Boulogne dans le Pas-de-Calais). Il y désigne généralement un vase pour boire non métallique et se présente tantôt sous la forme *moque* (f.), tantôt sous la forme *mogue* (f.)¹ ; depuis

1. Le *FEW* classe la majorité des attestations qu'il a relevées (soit celles sous la forme *moque*, soit celles sous la forme *mogue*) sous le néerlandais *mokke* « cruche, timbale... » (16, 563 b). Cependant, quelques attestations se retrouvent plutôt sous l'étymon breton *môg* « feu » (20, 14 : « Nantes : *mogue* f. « tasse cylindrique à anse, en grosse poterie vernissée allant au feu », *moque*, Gennes *m o k* « bol » »). C'est évidemment là une inconséquence. D'autre part, le *g* final des formes *mogue* placées sous l'étymon néerlandais *mokke* n'est pas expliqué. En fait, il vaudrait probablement mieux placer toutes ces formes sous *mokke* et voir dans les formes *mogue* une influence du breton *môg* ou inversement (une influence de l'anglais *mug* « tasse, pot, etc. », attesté depuis le xvi^e siècle, toujours avec *g* final, et d'origine inconnue selon le *Oxf. Engl. Dict.* vol. VI, 745 c, est également possible ; en fait, il doit y avoir une parenté, en dernière analyse, entre l'anglais *mug*, le bre-

le début du XIX^e siècle, *moque*, pris évidemment aux parlers du Nord-Ouest et de l'Ouest, a franchi le seuil des dictionnaires français ¹.

De l'analyse des attestations québécoises précitées, trois constatations s'imposent d'emblée : 1^o sauf dans le cas de la plus ancienne attestation, le mot est toujours appliqué à une réalité métallique ; 2^o le mot désigne, d'après un certain nombre d'attestations, un *pot* et non une *tasse* ² ; 3^o ici encore le mot n'apparaît, dans les documents que nous avons dépouillés, qu'à la fin du XVIII^e siècle, c.-à-d. après 1760.

A ces trois constatations, nous ajoutons que, d'une part, G. Massignon (qui a relevé ce mot sous la forme *móg* et avec le sens de tasse en terre en un point au sud du Nouveau-Brunswick, voir *Les parlers français d'Acadie*, II, p. 539) et l'historien québécois R.-L. Séguin, dans son ouvrage *La civilisation traditionnelle de l'« habitant » aux XVII^e et XVIII^e siècles* (voir notamment le chapitre II), n'ont pas rencontré ce mot dans leurs dépouillements d'anciens documents, et que, d'autre part, les attestations fournies par nos documents sont (sauf dans le cas de la première) de la main de notaires (Miray et Berthelot) qui accordent volontiers droit de cité aux anglicismes ³.

Ces constatations amènent à se demander si *moque* (ou *mogue*) n'est pas un anglicisme pur et simple. L'anglais connaît en effet un *mug*, prononcé *mòg* (voir ci-dessus), qui désigne avant tout une tasse, mais qui peut aussi désigner un pot, une timbale, etc. Nous pensons, en fait, que *moque* (ou *mogue*) est un mot apporté en Nouvelle-France par les colons du Nord-Ouest et de l'Ouest (la forme *moque*, inattestée en anglais aussi bien jadis que de nos jours (voir *Oxf. Engl. Dict.*) incite à admettre une continuité gallo-romane, d'autant plus que cette forme est toujours au féminin dans nos documents) avec le sens de tasse non métallique, mais qu'il n'a fait

ton *móg* et le néerlandais *mokke*, mais ce problème ne nous concerne pas ici). Outre les attestations fournies par le *FEW*, voir aussi G. Massignon, *Les parlers français d'Acadie*, Paris, 1962, II, p. 539 et *ALO*, carte *Tasse en terre allant au feu*.

1. Voir *FEW* 16, 563 b ; également *Petit Robert* IIII b.

2. L'attestation la plus claire en ce sens est évidemment « un pot ou *moc* d'un demiard » ; mais des attestations comme « une *moque*... une tasse de fer blang », « une bolle [= tasse en québécois]... une *moc* », « une *moc* de chopine... une tasse de fer blang », nous apparaissent également explicites, d'autant plus que toutes ces attestations sont de la main de celui qui écrit « un pot ou *moc*... ».

3. Nous constatons même, qui plus est, que dans les documents de Miray qui s'échelonnent de 1772 à 1807, le mot *moque* n'apparaît qu'en 1785, date où se rencontrent précisément les premiers anglicismes dans les écrits de ce notaire.

que vivoter jusqu'à la fin du XVIII^e siècle ; la première attestation ci-dessus (« une *moque* de graye ») est probablement un témoignage de cet apport gallo-roman. Le mot a cependant connu, à notre avis, avec toutefois un léger glissement sémantique, un fort regain de vie après la conquête anglaise, et ce, parce que le commerce anglais a mis sur le marché québécois un pot en fer blanc qu'il désignait du nom de *mug* (pron. *mòg*). Il semble donc qu'ici encore l'anglais n'a fait que redonner vie à un terme gallo-roman qui était en train de dépérir au Québec.

Cependant, cette renaissance de *cloque* et de *moque* n'aura pas été durable. De nos jours, il semble bien que ces deux mots ne soient plus en usage au Québec. *Moque* n'est même pas consigné au *Glossaire* en 1930 ; quant à *cloque*, bien que le *Glossaire* lui ouvre ses colonnes, nous ne l'avons jamais entendu (nous sommes originaire de Saint-Augustin, petite localité située à environ vingt kilomètres à l'ouest de Québec) : ce n'est peut-être pas là une preuve de sa mort, mais sûrement un indice qu'il est en voie de disparition.

Cette brève étude montre le grand intérêt de l'analyse des documents non littéraires pour l'histoire de l'anglicisme au Québec, comme, au reste, pour celle du lexique québécois en général. Comme M. Baldinger l'a mis en évidence à propos de l'histoire du vocabulaire français et dialectal, le dépouillement exhaustif des documents non littéraires est le meilleur moyen d'écrire une « biographie » sérieuse des mots (voir notamment son article « L'importance de la langue des documents pour l'histoire du vocabulaire gallo-roman » dans *RLiR* XXVI, 1962, p. 309-330). Il en est de même en québécois : sans nos dépouillements exhaustifs d'inventaires de biens de jadis, on ne pouvait que se perdre en conjectures à propos de la « biographie » de *cloque* et de *moque*¹.

Principaux sigles.

AJQ : Archives Judiciaires de Québec.
 AN : Actes de Notaires.
 APQ : Archives de la Province de Québec.
 PC : Petites Collections.

Québec-Lyon.

Marcel JUNEAU.

1. Dans notre ouvrage *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives*, Paris-Québec, 1971, nous avons pu montrer à souhait qu'il en était ainsi en ce qui concerne l'histoire de la prononciation.